

## INTRODUCTION

- La pratique pharmaceutique est exigeante et s'exerce dans un cadre juridique et normatif complexe qui inclut des dizaines de lois, de règlements et de normes de juridiction fédérale et provinciale.
- Pour assurer une prestation sécuritaire des services et soins pharmaceutiques et pour répondre aux exigences du Code de déontologie des pharmaciens, il apparaît utile d'évaluer périodiquement la pratique pharmaceutique.
- Dans son guide d'application des standards de pratique, l'OPQ précise que « l'objectif principal vise l'amélioration de la qualité des soins et services pharmaceutiques offerts au patient. L'évaluation s'effectue par les pairs et vise à vérifier l'application des normes et à faciliter le travail des différents intervenants auprès des patients. L'évaluation est globale et ne vise pas un individu en particulier »<sup>7</sup>.
- Nous nous sommes intéressés aux modalités d'encadrement de l'évaluation de l'acte pharmaceutique en établissement de santé au Québec.

## OBJECTIF

Décrire les pratiques entourant l'évaluation de l'acte pharmaceutique en établissement de santé au Québec.

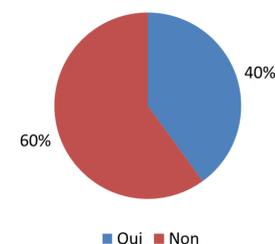
## MÉTHODE

- **Devis:** Étude descriptive transversale
- **Population:** Chefs de départements de pharmacie du Québec (n=30)
- **Questionnaire en ligne (Survey Monkey)**
  - Prétesté par 3 pharmaciens de l'équipe de recherche
  - Domaines évalués:
    - Démographie (une question)
    - Pratiques existantes en termes d'évaluation en pharmacie d'établissement (neuf questions)
    - Perception des répondants vis-à-vis l'évaluation de l'acte pharmaceutique (12 questions)
    - Identification des comités potentiels de discussion pour dix événements en lien avec la pratique pharmaceutique (une question)
  - Mesure des perceptions: échelle de Likert à quatre choix (TA=très en accord, PA=partiellement en accord, PD= partiellement en désaccord, TD=totalement en désaccord)
- Chefs de départements de pharmacie invités par courriel à répondre à l'enquête du 23 au 30 mars 2019
  - Un rappel a été expédié par courriel
- Données recueillies extraites dans un chiffrier
  - Seules des statistiques descriptives ont été effectuées

## RÉSULTATS

- 25 chefs sur les 30 invités ont fourni des réponses exploitables (taux de réponse: 83%).
- De ceux qui n'ont pas encore de comité d'évaluation de l'acte pharmaceutique (CEAP), 56% (9/16) envisagent d'en implanter un d'ici 24 mois.
- Barrières à la mise en place ou le maintien d'un CEAP :
  - Manque de temps (89%, 16/18)
  - Manque d'outils (56%, 10/18)
  - Manque d'intérêt des pharmaciens (11%, 2/18)
  - Manque de savoir-faire (11%, 2/18)
  - Absence d'obligation (11%, 2/18)

Chefs de département de pharmacie déclarant la présence d'un CEAP dans leur établissement



Il n'existe pas de consensus quant aux comités appropriés de discussion pour des événements en lien avec la pratique pharmaceutique.

Tableau I. Pratiques existantes

| Pratiques existantes   | n/N (%)   |
|--|-----------|
| Les comités existent depuis combien de temps (années)? - médiane [min- max]    | 3 [0-10]  |
| Combien de membres participent à ce comité? - médiane [min- max]               | 7 [1-10]  |
| Types d'évaluations effectuées:  |           |
| • Évaluation par critères objectifs sur une thématique                         | 8/9 (89%) |
| • Évaluation d'un ou de plusieurs indicateurs                                  | 5/9 (56%) |
| • Dossier(s) patients spécifique(s)  | 3/9 (33%) |
| • Évènement sentinelle référé par la Gestion des risques (post rapport AH-223) | 3/9 (33%) |
| Nombre de réunions ayant eu lieu dans l'année 2018-2019—médiane [min- max]     | 2 [0-8]   |

Tableau II. Perceptions des chefs vis-à-vis l'évaluation de l'acte pharmaceutique

| Énoncés   | TA          | PA          | PD          | TD         | NSP        |
|---|-------------|-------------|-------------|------------|------------|
| Membres - Un pharmacien impliqué dans la gestion d'un cas clinique difficile devrait forcément être invité à présenter au CEAP et discuter de sa conduite clinique pour ce cas.   | 5/25 (20%)  | 9/25 (36%)  | 7/25 (28%)  | 2/25 (8%)  | 2/25 (8%)  |
| Membres - Un CEAP devrait inclure tous les pharmaciens du département qui sont intéressés à y participer.   | 6/25 (24%)  | 7/25 (28%)  | 6/25 (24%)  | 5/25 (20%) | 1/25 (4%)  |
| Intérêt des pharmaciens - Je pense que plusieurs pharmaciens de mon département seraient intéressés à participer à un CEAP.   | 9/25 (36%)  | 10/25 (40%) | 4/25 (16%)  | 1/25 (4%)  | 1/25 (4%)  |
| Sujets potentiels - Les sujets discutés au CEAP devraient être déterminés par les membres du CEAP, sur proposition des pharmaciens et des membres de l'équipe de gestion.   | 18/25 (72%) | 4/25 (16%)  | 2/25 (8%)   | 0/25 (0%)  | 1/25 (4%)  |
| Partage des recommandations - Un résumé des cas discutés au CEAP devrait être présenté en réunion départementale afin de sensibiliser tous les pharmaciens aux recommandations et meilleures pratiques découlant de ces rencontres. | 20/25 (80%) | 1/25 (4%)   | 1/25 (4%)   | 0/25 (0%)  | 3/25 (12%) |
| Impact - Climat de travail - La mise en place d'un CEAP pourrait nuire à la collégialité et à la collaboration entre les pharmaciens de mon département.  | 1/25 (4%)   | 5/25 (20%)  | 14/25 (56%) | 5/25 (20%) | 0/25 (0%)  |
| Impact - Stress - La mise en place d'un CEAP va augmenter le stress des pharmaciens au sein de mon département.   | 2/25 (8%)   | 9/25 (36%)  | 7/25 (28%)  | 5/25 (20%) | 2/25 (8%)  |
| Impact - Changements de pratique - La mise en place d'un CEAP pourrait faciliter la mise en place de changements de pratique dans mon département.  | 18/25 (72%) | 4/25 (16%)  | 0/25 (0%)   | 0/25 (0%)  | 3/25 (12%) |

## DISCUSSION

- À notre connaissance, il s'agit de la première enquête décrivant les modalités entourant l'évaluation de l'acte pharmaceutique en établissement de santé.
- En pharmacie, il existe de nombreuses opportunités d'évaluation qui ne se déroulent pas forcément sous l'égide d'un CEAP officiel.
- Notre enquête confirme toutefois que moins de la moitié des départements de pharmacie du Québec ont un CEAP et que cette **pratique est émergente**.
- Les réponses confirment le fait qu'il apparaît opportun d'implanter un CEAP dans tous les départements de pharmacie au Québec .
- Les avis sont partagés entre les répondants quant à la composition d'un CEAP. **Il n'existe actuellement pas de balises** pour la composition d'un CEAP.
- Il est nécessaire dans le futur de préciser davantage les rôles des lieux de discussion pour mieux canaliser l'évaluation de l'acte pharmaceutique et s'assurer que les discussions entourant des événements et des pratiques pharmaceutiques mènent à des changements de pratique constructifs et avérés.

En somme, cette enquête met en évidence l'émergence de la mise en place de CEAP en établissement de santé au Québec.

Afin de soutenir cette initiative, il pourrait être opportun qu'un guide d'exercice similaire à celui publié par le CMQ soit également proposé par l'OPQ ou l'APES afin de soutenir les équipes de gestion dans cette implantation.

### Limites

- Seuls les chefs de départements de pharmacie ont été consultés.
- Une enquête à plus large échelle impliquant les pharmaciens pourrait être menée.
- L'enquête comportait des questions à choix multiples avec un espace limité pour les commentaires. Il s'agit d'un sujet complexe qui pourrait profiter d'une enquête avec un volet qualitatif.

## CONCLUSION

- Les chefs de départements de pharmacie déclarent la présence d'un comité d'évaluation de l'acte pharmaceutique dans 10 départements de pharmacie au Québec. Neuf répondants prévoient la mise en place d'un CEAP dans les 24 prochains mois.
- L'enquête met également en évidence les pratiques et perceptions des chefs de départements de pharmacie en ce qui concerne l'acte pharmaceutique.
- Il n'existe pas de consensus quant aux comités appropriés de discussion pour des événements en lien avec la pratique pharmaceutique.